

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20241001_01 du 01/10/2024
Direction des finances

L'an deux mille vingt quatre, le un octobre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 25/09/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anaëlle CAILLET.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 52

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Nora BELATTAR - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Jean-Luc PAYS - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Max SEBASTIEN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Cédric BARBIERO pouvoir à Frédéric HYVERNAT
Tassadit BELLABAS pouvoir à Sandrine BELMONT
Eliane CHAPON pouvoir à Clotilde POUZERGUE
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Benjamin GIRON
Levana MBOUNI pouvoir à Alain DONJON
Alexis MONTOLIU pouvoir à Jacques ROS
Anne PASTUREL pouvoir à Jean-Luc PAYS
Paul SACHOT pouvoir à Max SEBASTIEN
Joëlle SECHAUD pouvoir à Bertrand MANTELET
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Marlène BONTEMPS
Chantal TURCANO-DUROSSET pouvoir à Georges TRANCHARD

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Maud MILLIER DUMOULIN

Objet : Attributions de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 24/09/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2024, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Ce rapport vous propose dans le cadre de la présente séance de ce Conseil Municipal d'en faire les utilisations suivantes :

CHAPITRE BUDGETAIRE	ASSOCIATION CONCERNEE	OBJET(S) DE LA SUBVENTION ACCORDEE	MONTANT DE LA SUBVENTION
THEMATIQUE : POLITIQUE DE LA VILLE			2 170,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	CENTRE SOCIAL GRAINE DE VIE	Fête des habitants du 28/09/2024 - intervention de poneys pour les enfants	450,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	CENTRE SOCIAL GRAINE DE VIE	Fête des habitants du 28/09/2024	1 120,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Gilets Roses (ACSO)	Gilets Roses (ACSO) Les 4C : Communication, Convivialité, Co-Construction	600,00 €
CHAPITRE BUDGETAIRE			MONTANT DE LA SUBVENTION
THEMATIQUE : SPORT			3 682,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	PLO	Participation aux 20 ans de la section handicap du 6 juin 2024	1 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	BOXING CLUB D'OULLINS	Participation à la formation d'Héni OUNALLI au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) mention boxe	625,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	COMITE USEP RHONE METROPOLE DE LYON	Participation à la journée de l'olympisme des écoles primaires de la commune les 18 et 20 juin 2024	401,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	ETOILE CYCLISTE DUQUESNE	Participation à l'organisation de la manifestation Oullins-Pierre-Bénite Alltricks Gravel Tour du 30 juin 2024	1 500,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	BOULES DES GONES	Participation au championnat de France boules lyonnaises à Besançon du 5 au 7 juillet 2024	52,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	CASCOL PETANQUE	Participation au championnat de France tripléte vétérans à Castelnaudary les 10 et 11 juillet 2024	104,00 €
CHAPITRE BUDGETAIRE			MONTANT DE LA SUBVENTION
THEMATIQUE : SCOLAIRE			8 307,23 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Saulaie	Séjour sans nuitée le 14 et 16 mai 2024 à Echalas Activité : Découverte de la ferme +activités - 73 élèves de maternelles	355,51 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Saulaie	Séjour sans nuitée le 6 juin 2024 à Vaulx en Velin Activité : Planétarium - 49 élèves de l'élémentaires	238,63 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole maternelle du Golf	Séjour sans nuitée le 4 juin 2024 à Pont de Vaux Activité : sortie éco citoyen - 54 élèves de maternelles	262,98 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole maternelle des Célestins	Séjour sans nuitée le 21 juin 2024 à Diemoz Activité : Découverte et parc de jeux - 83 élèves de maternelles	404,21 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole élémentaire du Golf	Séjour sans nuitée le 24 juin 2024 à Saint Martin la Plaine Activité : Zoo découverte de la vie animale CP-CE1-CE2 - 91 élèves	443,17 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole élémentaire du Golf	Séjour sans nuitée le 24 mai 2024 à Salva Terra en Haute Loire Activité : découverte de la vie au Moyen Age CE2-CM1CM2 - 78 élèves	379,86 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Marie Curie	Séjour avec nuitées du 13 au 16 mai 2024 à PARIS Activité : classe transplantée « histoire- architecture et patrimoine - CM2	1 480,32 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Jules Ferry	Séjour avec nuitées du 2 au 5 avril 2024 à Cublize Activité : classe verte - CE1/CE2+ Ullis	2 991,48 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Glacière	Séjour sans nuitée le 17 juin et 4 juillet 2024 à Avezize Activité : visite axées sur les animaux de la ferme - 54 élèves de la maternelle	262,98 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Glacière	Séjour avec nuitées du 3 au 7 juin 2024 - à Mandellieu Activité : stage de voile - CE1/CE2/Ullis - 57 élèves	932,91 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Ampère	Séjour sans nuitée le 18 Juin 2024 - Métropole de Lyon Activité : sortie Usep au fil du Rhône - CM1/CM2 - 54 élèves	262,98 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Ecole primaire Ampère	Séjour sans nuitée le 31 mai 2024 Activité : découverte de la ferme buissonnière - 60 élèves de la maternelle	292,20 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES SUR CREDITS NON AFFECTES			14 159,23 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des crédits non affectés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 14 159,23 € (quatorze mille cent-cinquante-neuf euros et vingt-trois centimes).

AUTORISE le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2024, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Mise en ligne le / /

Notification le / /

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ

A OULLINS-PIERRE-BENITE

L'an deux mille vingt quatre, le un octobre

Pour extrait certifié conforme,

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

Le secrétaire de séance

Anaëlle CAILLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).